

## **Note pour la formation de CanadaGAP**

**Destinataires :** Auditeurs et organismes de certification de CanadaGAP

**Date :** Le 30 mai 2019

**Objet :** Étiquette du chlorothalonil (Bravo)

La présente note de formation vise à informer les auditeurs et les organismes de certification qu'en raison du retrait de l'ancienne étiquette de chlorothalonil du site de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), les exploitations auditées doivent désormais consulter le [site Web de Syngenta](#) pour voir l'étiquette. Ce produit chimique agricole d'usage courant est connu sous le nom de commerce Bravo.

L'utilisation des anciennes formulations demeure acceptable jusqu'à la date de retrait progressif convenue entre l'ARLA et Syngenta (mai 2020). Toutefois, seule l'étiquette des nouvelles formulations se trouve sur le site de l'ARLA.

Souvent les audités ne conservent pas les étiquettes imprimées, mais se rendent plutôt sur le site Web de l'ARLA pour les consulter. Les auditeurs consultent aussi les étiquettes des produits sur le site de l'ARLA. C'est pourquoi nous vous avisons que l'étiquette du chlorothalonil ne se trouve plus sur ce site, mais que son usage est encore accepté pendant une autre année.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP, en composant au 613-829-4711 ou en envoyant un courriel à [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca).